

Le lundi 24 juin 2019, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine s'est réuni en séance ordinaire et sans exigence de quorum, suite au défaut de quorum constaté lors du Comité Syndical du 17 juin 2019, sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 17 juin 2019

Présents titulaires (4) :

Mme Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole,
M. André DUVIGNAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax,
M. Christophe CATHUS et M. Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

Présents suppléants (0)

Pouvoirs (3) :

M. Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole à Mme MELLIER,
M. David BAUDON pour l'agglomération de La Rochelle à M. Christophe CATHUS,
M. Yvon COTTERE pour la Communauté d'agglomération Royan Atlantique à M. Renaud LAGRAVE.

Secrétaire de séance :

M. André DUVIGNEAU est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

**DELIBERATION 2019_021 : MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES
DELEGUES DE BASSIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine, notamment les articles 10, 11 et 11.1,

Vu les délibérations 2018_012 du Comité Syndical du 29 octobre 2018 et 2019_03 du Comité Syndical du 11 mars 2019 relatives à la désignation des délégués de bassin et à la modification des statuts,

Considérant les dispositions de l'article 11.1 des statuts de Nouvelle-Aquitaine Mobilités prévoyant les règles prévoyant les règles de représentation des autorités organisatrices membres au sein des Comités de bassin, à savoir :

- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour les autorités organisatrices de plus de 100 000 habitants ;
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les autorités organisatrices de moins de 100 000 habitants.

Considérant les Comités de bassins suivants concernés par la modification statutaire,

- pour le bassin **Gironde & Garonne**, il est procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants supplémentaires suivants :

Autorités organisatrices	Délégué(e)s titulaires	Délégué(e)s suppléants
Région Nouvelle-Aquitaine	Mme Christine MOEBS M. Renaud LAGRAVE	Mme Andréa BROUILLE M. Aurélien SEPTON
Bordeaux Métropole	M. Christophe DUPRAT M. Michel LABARDIN	Mme Christine BOST Mme Claude MELLIER
Communauté d'agglomération du Libournais	Mme Fabienne FONTENEAU	M. Philippe BUISSON
Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord	M. Bruno LAFON	M. Jean-Guy PERRIERE
Communauté d'agglomération Val de Garonne	M. Michel COUZIGOU	M. André COURIOU

- pour le bassin **Limousin & Périgord**, il est procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants supplémentaires suivants :

Autorités organisatrices	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Région Nouvelle-Aquitaine	M. Christophe CATHUS M. Jacky EMON	Mme Andréa BROUILLE Mme Reine-Marie WASZAK
Communauté d'agglomération Limoges Métropole	M. Gilles BÉGOUT M. Jacques MIGOZZI	
Communauté d'agglomération du Bassin de Brive	M. Christian PRADAYROL M. Philippe TILLET	M. Robert LOURADOUR M. Jean-Jacques SANS

Communauté d'agglomération de Grand Périgueux	M. Jean-François LARENAUDIE M. Olivier GEORGIADES	M. Stéphane MOTTIER M. Bernard-Henri SUBERBERE
Communauté d'agglomération Bergeracoise	M. Claude CARPE	M. Daniel GARRIGUE
Communauté d'agglomération Tulle Agglo	M. Arnaud COLLIGNON	M. Henri JAMMOT
Communauté d'agglomération du Grand Guéret	Mme Claire MORY	M. Patrick ROUGEOT

- pour le bassin **Landes & Pyrénées**, il est procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants supplémentaires suivants :

Autorités organisatrices	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Région Nouvelle-Aquitaine	M. Jacky EMON M. Renaud LAGRAVE	Mme Andréa BROUILLE M. Mathieu BERGÉ
Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités	M. Nicolas PATRIARCHE M. Michel CAPERAN	M. Jean-Pierre MIMIAGUE M. Jean-Claude BOURIAT
Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud	M. Jean-Claude SAUBION	M. Jean-François MONET
Communauté d'agglomération du Grand Dax	M. André DUVIGNAU	M. André DROUIN
Communauté d'agglomération du Marsan	M. Bertrand TORTIGUE	M. Guy SIBUT

- pour le bassin **Vienne & Charentes**, il est procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants supplémentaires suivants :

PREFECTURE GIRONDE
25.06.2019

Autorités organisatrices	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Région Nouvelle-Aquitaine	M. Christophe CATHUS M. Jacky EMON	Mme Reine-Marie WASZAK Mme Andréa BROUILLE
Communauté urbaine du Grand Poitiers	Mme Anne GÉRARD M. Alain TANGUY	
Communauté d'agglomération du Grand Angoulême	Mme Véronique DE MAILLARD M. Michel GERMANEAU	M. Bertrand MAGNANON Mme. Catherine PEREZ
Communauté d'agglomération Royan Atlantique	M. Yvon COTTERRE	M. Claude BAUDIN
Communauté d'agglomération du Grand Cognac	M. Guy DEWEVRE	M. Pierre-Yves BRIAND
Communauté d'agglomération de Saintes	M. Frédéric NEVEU	M. Jean-Claude CLASSIQUE

- pour le bassin **Sèvres & Atlantique**, il est procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants supplémentaires suivants :

Autorités organisatrices membres	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Région Nouvelle-Aquitaine	M. Christophe CATHUS M. Jacky EMON	Mme Andréa BROUILLE Mme Reine-Marie WASZAK
Communauté d'agglomération de La Rochelle	Mme Brigitte DESVEAUX M. David BAUDON	M. Jean-Michel MAUVILLY Mme. Sylvie GUERRY-GAZEAU
Communauté d'agglomération du Niortais	M. Alain LECOINTE M. Jacques MORISSET	

PREFECTURE GIRONDE
25.06.2019

Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	M. Gaëtan DE TROGOFF	M. Jany ROUGER
Communauté d'agglomération Rocheport Océan	M. Alain SOULIÉ	Mme Florence LECOSSOIS

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **de désigner les délégués titulaires et suppléants supplémentaires tels mentionnés ci-dessus membres des Comités de bassin.**

Le Président,
Renaud LAGRAVE,



Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr